

Comment mettre en œuvre le règlement général de protection des données

Montpellier

Dates et durée de la formation

Durée : 1 jour

Date(s) :

19 juin

Public cible

Organismes locaux du tourisme (ADT/CDT, OT...), toutes personnes traitant des données

Objectifs

- Appréhender les impacts du RGPD
- Identifier et connaître les nouvelles obligations
- Disposer de méthodologie et d'outils permettant d'appliquer la mise en conformité à cette réglementation

Pré-requis

Disposer de connaissances de base en matière de traitement des données

Intervenants

Eric Barbry – Avocat associé – 30 ans de pratique – **RACINE AVOCATS**

Lea Paravano – Avocate – 2 ans de pratique du RGPD – **RACINE AVOCATS**

Contenu de la formation

La formation s'organise autour des 2 thèmes suivants :

- Approche générale, qui permet de traiter du RGPD, son histoire, sa raison d'être, les définitions, les grands principes, la responsabilité, les nouvelles sanctions, le rôle de la Cnil, (2 heures)
- Approche thématique qui reprend l'ensemble des thèmes devant être traités dont notamment : l'obligation d'information, la minimisation, la sécurité, la protection, les sous-traitants, la coresponsabilité, les flux hors EU (5heures)

Chaque thème se présente sous la forme de la présentation de ce que dit le RGPD et fait par la suite l'objet d'un détail concernant la mise en œuvre en pratique. La présentation fait office de guide pratique.

- **Nombre de personnes** : 12
- **Code action** : 21159